



PROCES VERBAL DE COMITE DIRECTEUR FFCC 2025 – N°6	
DATE DU CD	Mardi 14 octobre 2025 à 18h30
EMETTEUR	Mr Le Président / Eric MAURAS
REDACTEUR	Madame la Secrétaire FFCC / Laurie MERMIER-BILLET
DESTINATAIRES	Mesdames et Messieurs les élus du Comité Directeur
Membres présents : 26	Christel BESSER (<i>quitte la séance à 19h39</i>) – Benjamin BLANC – Cathy BLANCHARD – Chantal BOURRELY – Joëlle BRUGUIERE – Laura CAVALLINI – Joël DIJON – Mouloud EL BERRAK – Laurent ESTEVE – Alain FOUCARAN – Patrick GARCIA – Monique GIMENEZ – Inès HUGON – Mathieu LAPIERE – Patrick LAURENT – Loly LUCAS – Nicolas MANCHON – Vincent MARNIGNAN – Eric MAURAS – Laurie MERMIER-BILLET – Marie-José QUEREL – Adeline RACHTAN – Naïs SABATIER – Axelle SENE – Valérie THER – Youssef ZEKRAOUI (<i>rejoint la séance à 18h48</i>) Invités sans droit de vote : Adil BENAFITOU – gestionnaire calendrier compétition (absent) Gérald RADOSAVLJEVIC – manager sportif fédéral Alexis CHABRIOL – comité directeur de la jeunesse (absent) Elycia CALVET – comité directeur de la jeunesse (absent)
Membres absents et représentés : 4	Nicolas TRIOL (<i>procuration donnée</i>) – Aude RAYNAUD (<i>procuration donnée</i>) – Serge DELESTY (<i>procuration donnée</i>) – Hédi CHEBAIKI (<i>procuration donnée</i>)
Membres absents non représentés : 3	Céline BLAZY (<i>excusée</i>) – Alain CYR – Vincent RIBERA
Quorum pour délibérer	Plus d'1/3 des membres présents. Quorum conforme pour délibérer.

Le Président Eric MAURAS ouvre la séance à 18h40.

DELIBERATIONS ET DECISIONS

	Quorum
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de Délibération	Le Comité directeur est composé de 33 membres élus : 26 membres présents 4 membres absents et représentés (procurations) 3 membres absents non représentés Le Quorum pour délibérer est atteint (minimum 11), le Comité Directeur peut donc dérouler l'ordre du jour et délibérer. <u>Article 13 des Statuts FFCC :</u> Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés ; la voix du Président étant prépondérante en cas d'égalité de voix Le Comité Directeur peut valablement délibérer sur les points soumis à l'ordre du jour

Sujet N°1	Approbation du projet de PV du CD du mercredi 20 août 2025
Proposition à l'initiative de	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET
Proposition de délibération	La Secrétaire Générale Laurie MERMIER-BILLET propose de délibérer sur le projet de PV du Comité Directeur du mercredi 20 août 2025 (envoyé par mail dans la convocation).
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 4
	POUR : 26
Décision	Le P.V du Comité Directeur du mercredi 20 août 2025 est : Approuvé à la majorité
Actions à mettre en place	Publication site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET/ Salariée FFCC Karine ROUX

Sujet N°2	Présidence de la commission calendrier
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Le Président de la FFCC soumet au vote la nomination de Daniel EYMONET à la présidence de la commission calendrier . Les membres pressentis pour composer cette commission sont : • Loly LUCAS (Club taurin Sommierois) • Thierry MORO (Délégué de course) • Michel MOYSSET (Club taurin de Castries) • Virgile ALEXANDRE (Club taurin Fanfonne Guillierme de Beaucaire) Deux autres membres doivent encore confirmer leur participation.
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 11
	POUR : 19
Décision	La présidence de Daniel EYMONET à la commission calendrier : Approuvée à la majorité
Actions à mettre en place	Mise à jour site FFCC
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET/ Salariée FFCC Karine ROUX

Sujet N°3	Augmentation du tarif des crochets (10%)
Proposition à l'initiative de	Trésorière FFCC Inès HUGON
Proposition de délibération	Afin d'anticiper l'augmentation des coûts des matières premières et de la main d'œuvre, il est proposé d'appliquer une augmentation de 10 % sur les tarifs des crochets actuellement en vigueur. Les nouveaux montants seraient les suivants : • De 80 € à 88 € pour les élèves en école de raseurs • De 100 € à 110 € pour les stagiaires et confirmés.
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 30
Décision	L'augmentation du tarif des crochets est : Approuvée à l'unanimité
Actions à mettre en place	Mise à jour des tarifs sur les documents fédéraux
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET/ Salariée FFCC Elsa MATTEONI

Sujet N°4	Autorisation des courses de taureaux emboulés dans des arènes portatives
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Le Président de la FFCC et le manager sportif fédéral ont rencontré l'assureur afin d'évoquer les conditions d'assurance des écoles de raseurs lors de courses de taureaux emboulés dans des arènes portatives . L'objectif de cette démarche est de permettre à ces écoles d'être assurées lors de démonstrations publiques , consistant en de courtes représentations de quelques minutes organisées dans des arènes portatives . Ces démonstrations sont comparables à celles réalisées dans le cadre du Salon de l'Agriculture , du Salon du Cheval ou encore de la Féria de Nîmes . À l'issue de cette rencontre, un accord de principe a été obtenu de la part de l'assureur. L' arène portative de référence retenue est celle utilisée lors de la Féria d'Arles .

	En conséquence, le règlement fédéral devra être adapté afin de tenir compte de ces nouvelles dispositions et de permettre l'organisation de ces démonstrations dans un cadre conforme aux exigences d'assurance.
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 30
Décision	L'autorisation des courses de taureaux emboulés dans des arènes portatives est : Approuvée à l'unanimité
Actions à mettre en place	Modification du règlement sportif
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET/ Salariée FFCC Karine ROUX

Sujet N°5	Ambulances agréées
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Des difficultés ont été constatées quant à l'emploi d'ambulances agréées conformément aux dispositions de l'article 75 B du règlement fédéral. Afin d'apporter une clarification, il est proposé la modification suivante du texte : Proposition de modification de l'article 75 B : « L'ambulance n'a pas vocation au transport systématique des blessés vers un établissement de soins, mais a pour objectif d'amener sur place le personnel compétent (ambulancier-secouriste) ainsi que le matériel nécessaire pour collaborer aux soins prodigués par le médecin. Les ambulances utilisées doivent être agréées. » Le bureau fédéral, n'ayant pas été en mesure de fournir aux élu(e)s les informations demandées, à savoir la différence entre une ambulance agréée et une ambulance non agréée, se voit prié de se renseigner sur ce sujet et de saisir la commission médicale. En conséquence, le vote sur cette modification est différé au prochain comité directeur.
Actions à mettre en place	- Saisir la commission médicale - Amorcer un travail d'analyse sur les distinctions et implications entre ambulances agréées et non agréées
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Eric MAURAS

Sujet N°6	Licence raseteur-tourneur
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Au cours de la saison, des difficultés ont été rencontrées pour disposer de tourneurs en ligue , en particulier pendant la période estivale, et ce malgré les modifications antérieures des articles 46 A et 46 B , qui ont permis la création d'un socle de tourneur . Nous avons sollicité notre assureur afin de déterminer si les raseteurs pouvaient intervenir en tant que tourneurs en ligue . Il a été confirmé que cela sera désormais possible, sous réserve des conditions suivantes : - Être éducateur de niveau 2 ; - Avoir coché la case « tourneur en ligue » sur le bulletin de licence ; - Que l'intervention reste exceptionnelle. Le manager sportif fédéral conserve un droit de regard sur ces interventions. Proposition de modification de l'article 46 A : « Nul ne peut cumuler la fonction de raseteur et celle de tourneur. Toutes les dispositions réglementaires des raseteurs s'appliquent aux tourneurs. Cependant à titre exceptionnel, un tourneur pourra faire 2 courses dans la même journée afin de pallier le remplacement d'un tourneur blessé ou afin d'éviter qu'une course se déroule sans tourneurs. »
Délibération	CONTRE : 0
	ABSTENTION : 0
	POUR : 30
Décision	La licence raseteur-tourneur est : Approuvée à l'unanimité
Actions à mettre en place	Modification du règlement sportif
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET/ Salariée FFCC Karine ROUX

Sujet N°7	Embarquement : présence docteur, ambulance et délégué
Proposition à l'initiative de	Président de la FFCC Eric MAURAS
Proposition de délibération	Certains médecins, ambulances ou délégués quittent les arènes avant l'embarquement des taureaux, en non-respect des articles cités ci-dessous : - Article 80 : « Le Médecin de service doit rester dans les arènes jusqu'à l'embarquement des taureaux si celui-ci a lieu immédiatement après la course. » - Article 83 : « L'Ambulance de service doit rester dans les arènes jusqu'à l'embarquement des taureaux si celui-ci a lieu immédiatement après la course. » - Article 133A : « Le Délégué ne partira qu'après l'embarquement des taureaux, le Président et le Médecin étant les derniers signataires. » Cette question n'appelle pas à un vote immédiat, mais à recueillir l'avis des élus sur la pertinence de maintenir ces obligations, compte tenu de la pratique actuelle et de l'absence des parties concernées lors du débarquement matinal.
Pas de décision	Ces sujets sont présentés à titre de discussion et n'appellent pas au vote des élu(e)s du comité directeur.
Actions à mettre en place	Prendre rendez-vous avec l'assureur pour clarifier les implications en termes de responsabilité et de couverture en cas d'incident post-course.
Délais de mise en place	Immédiat
Qui contribue	Président FFCC Eric MAURAS

Sujet N°8	Echanges sur sujets divers
Proposition à l'initiative de	Secrétaire Générale FFCC Laurie MERMIER-BILLET
Proposition de délibération	- Soirée des Prestiges Le président de la commission communication fait un retour sur la préparation de la soirée des Prestiges, qui se tiendra le vendredi 28 novembre à la Halle des Sports de Nîmes, au tarif de 35 € par personne. La soirée sera animée par un Jazz Band de Nîmes, promettant une ambiance conviviale et festive. La préparation de l'événement est désormais bien avancée : Arnaud CHABANON finalise les Prestiges, Vincent MALIGE travaille sur les visuels, et le bureau s'occupe de la sélection des nominés et nominants. À l'occasion du 50^e anniversaire, et afin de promouvoir la parité, trois présentatrices bénévoles ont été choisies pour animer la soirée et contrer l'image misogyne du milieu de la course camarguaise. Les présentatrices de cette édition sont donc : Inès HUGON, Loly LUCAS et Laurie MERMIER-BILLET. - Noël des enfants de la bouvine Le premier Noël des enfants de la Bouvine aura lieu le samedi 6 décembre au Complexe Sportif des Saintes-Maries-de-la-Mer. Cet événement est piloté en partie par le Pôle Transmission. Il proposera un marché artisanal, promenade en calèche et des animations de la FFCC. Toute la famille pourra profiter de ce moment festif et convivial. - Intervention de la commission sportive Le président de la commission sportive a souhaité faire le point sur l'organisation des courses de ligue à Pélissanne. Cette année, sur trois courses de ligue, trois jeunes stagiaires ont été blessés, plus ou moins gravement. L'organisation de courses à Pélissanne suscite donc des inquiétudes croissantes. Les stagiaires confient ne pas trouver le sommeil les nuits précédant les courses, et les tourneurs refusent désormais de tourner à Pélissanne. Il est nécessaire d'amorcer un dialogue entre le Club Taurin de Pélissanne, la commission sportive et le bureau fédéral afin de décider de l'avenir des courses de ligue à Pélissanne ou de les réorganiser de manière à garantir au maximum la sécurité des stagiaires et des tourneurs. - Non-respect des articles 105 et 106 En 2025, il a été constaté que certains organisateurs ne respectaient pas les délais imposés, entraînant des difficultés récurrentes dans la préparation et le suivi administratif des manifestations. Le comité a également relevé des modifications tardives dans la composition des courses, avec le retrait ou l'ajout de rasateurs au dernier moment, souvent en lien

	avec les mises à jour de classement. Ces pratiques ont provoqué à plusieurs reprises des perturbations dans le bon déroulement des courses au cours de la saison. En conséquence, à la demande de la corporation des raseteurs et de l'ensemble des élus du comité directeur, un avertissement sera adressé à l'organisateur concerné, afin de lui rappeler les obligations fixées par les articles 105 et 106. Il a été précisé qu'à compter de la saison 2026, tout manquement à ces dispositions fera l'objet de sanctions, conformément au règlement fédéral. - Tarifs des cartes jeunes Lors des événements organisés à Mouries le 19 juillet 2025 (course d'étalons neuf) et à Vauvert le 5 octobre 2025 (finale du trophée de l'avenir), il a été constaté que le tarif appliqué pour la carte jeune au guichet (5 €) ne correspondait pas au tarif officiel de la grille FFCC (2 €). C'est le tarif sur la grille fédérale qui fait foi. - Association des Présidents de Course Camarguaise La question de l'amélioration de la communication entre la FFCC et l'APCC, ainsi qu'avec la commission de discipline, pour tout ce qui concerne les présidents de course, a été réitérée. Il s'agit d'une demande déjà formulée, notamment lors de l'AG de l'APCC, visant à renforcer les échanges et la transparence entre les instances afin de faciliter le travail des présidents de course.
Pas de décision	Ces sujets sont présentés à titre d'information et n'appellent pas au vote des élu(es) du comité directeur.
Qui contribue	RAS
Comment on communique	RAS

Le Président Eric MAURAS clôt la séance à 20h17.

La Secrétaire Générale FFCC
Laurie MERMIER-BILLET

